



Dénonciation de fraude fiscale

Par **Bourhis Mireille**, le **01/07/2017** à **16:17**

Bonjour,

Je soupçonne mon ex compagnon d'avoir falsifié le montant de ses revenus afin de baisser le montant de la pension alimentaire pour mes enfants. Il est artisan et déclare toucher seulement 1500€ par mois. Cependant il rembourse un prêt immobilier de 900€. Après calcul, ses dépenses mensuelles s'élève à 1610€. Je me demande comment il fait pour vivre. Je sais pertinemment qu'il fraude. Durant notre vie commune, il dépensait beaucoup d'argent dans l'habillement et les loisirs sur le compte de son entreprise. Avant notre rencontre il avait également acheté un bateau d'une valeur de 30000€ en espèces. Dans le dossier pour le Juge des affaires familiales, il n'a pas fait figurer ce bateau dans son patrimoine. J'en ai la preuve écrite. Dois-je le dénoncer et comment faire ?

Merci pour votre réponse

Par **fabrice58**, le **01/07/2017** à **16:30**

Devez-vous le dénoncer ?

Vous seule pouvez répondre à cela, c'est votre vie et vos relations futures avec le père de vos enfants qui sont concernées.

Vous savez pertinemment qu'il fraude ?

Vous avez des preuves ? car sinon, il pourra vous poursuivre pour dénonciation calomnieuse. Par ailleurs, à vous lire, il ne s'agit pour l'instant que d'abus de bien social, pas de fraude fiscale, délit qui ne sera mis en évidence que par une vérification de comptabilité.

Sinon, jusqu'au divorce, ces délits supposés ne vous gênaient pas.

cdt

Par **Bourhis Mireille**, le **01/07/2017** à **17:05**

Le fait qu'il n'est pas fait figurer son bateau dans son patrimoine pour le tribunal n'est-il pas une preuve ?

D'autre part, il jouit d'un véhicule BMW que j'ai payé. C'est moi qui a contracté le crédit. Nos 2 noms figurent sur la carte grise, le sien en premier. C'est sa nouvelle compagne qui conduit la

voiture étant donné le fait qu'il n'a plus de permis. Que puis-je faire ?
Cordialement

Par **youris**, le **01/07/2017** à **18:17**

bonjour,
en matière de propriété de véhicule, c'est le titulaire de la facture d'achat qui est le propriétaire, et non la carte grise. que ce soit vous qui ait payé le véhicule, ne vous en rend pas propriétaire.
pour le bateau, vous deviez le signaler au jaf au moment du divorce, les avocats sont la pour signaler ce genre de choses sans oublier que la valeur d'un bateau diminue très vite après son achat, il ne doit donc plus valoir 30000 €.
salutations

Par **fabrice58**, le **01/07/2017** à **19:13**

L'omission d'un bateau sur une déclaration de patrimoine dans le cadre d'un divorce devrait prouver que votre mari a commis un abus de biens sociaux ? Dont vous avez profité.

Là, il s'agit pour lui de faire diminuer une pension alimentaire, on est loin de l'abus et de la fraude fiscale.

Par **Bourhis Mireille**, le **01/07/2017** à **19:34**

Non, concernant le bateau cela n'a rien à voir avec la pension alimentaire. Il n'en a pas fait mention justement parce qu'il a peur que l'on découvre qu'il l'a payé en espèces. Je vous précise qu'il l'a acheté avec son ex compagne, avant moi et que je n'en ai jamais profité.
Cordialement.

Par **MAROT CLEMENT**, le **05/07/2017** à **13:06**

Vous pouvez dénoncer le manquement à ses obligations fiscales (dépot des déclarations personnelles ou professionnelles), si c'est le cas ainsi qu'un train de vie supérieur aux sommes déclarées . Mais il faut faire une dénonciation qui ne soit pas anonyme.

Par **youris**, le **05/07/2017** à **13:19**

et si cette dénonciation est finalement sans objet, votre ex pourra se retourner contre vous.

Par **MAROT CLEMENT**, le **05/07/2017** à **13:25**

non Youris car l'administration ne dévoile pas le nom du dénonciateur

Par **youris**, le **05/07/2017** à **14:50**

je pense que l'ex-compagnon de mireille bourhis n'aura pas de mal à savoir d'ou vient cette dénonciation surtout en donnant son nom et prénom sur ce site ou elle mentionne ses intentions de dénonciations.

Par **MAROT CLEMENT**, le **05/07/2017** à **14:54**

C'est vrai. Ça s'appelle alors assumer ses actes.

Par **Bourhis Mireille**, le **06/07/2017** à **13:52**

Bonjour,

Je ne suis pas sûre qu'il aille faire des recherches et qu'il tombe comme par hasard sur ce site. Mais j'assume c'est clair.

Par **Bourhis Mireille**, le **06/07/2017** à **13:59**

A qui dois_je donc dénoncer ce train de vie supérieur aux sommes déclarées ?

A quoi sert la preuve ? A mandater une personne qui aille vérifier sa comptabilité ? 1500€ de salaire et 1610€ de dépenses mensuelles déclarés dans le dossier pour le Jaf ainsi que son patrimoine sur lequel manque le bateau, ces éléments ne sont- ils pas des preuves ?

J'ai les écrits sous la main.

Salutations.

Par **MAROT CLEMENT**, le **06/07/2017** à **17:13**

1500 € de revenus et 1610 € de dépenses , ce n'est pas un écart très significatif. Beaucoup sont à découvert pour plus que cela chaque mois sans être des fraudeurs.

En revanche s'il y a un bateau ou des bijoux ou autre

Écrire au centre des Impôts du domicile de Monsieur.

Par **fabrice58**, le **06/07/2017** à **17:59**

Les centres des impôts n'existent plus et ont été remplacés par les SIP et ce sont les brigades de vérification qui s'occupent de ça, autant écrire directement à la Direction départementale des Finances Publiques de son domicile.

Vous ne mandaterez personne car les vérificateurs ne travaillent pas pour les particuliers, vous ne serez informée ni des circonstances, ni des conséquences de cette vérification, qui ne débouchera pas forcément sur un dépôt de plainte ni sur une proposition de rectification.

Attention, ce que vous considérez comme une preuve n'en est pas forcément une pour le fisc.

Cdt

Par **MAROT CLEMENT**, le **07/07/2017** à **09:51**

centre des impôts...SIP.... c'est la même chose !! sauf que tout le monde comprend centre des impôts mais SIP, c'est beaucoup moins évident !! j'ai voulu faire clair et court .